

**PRÉPARATION A L'EXAMEN D'ENTRÉE EN FORMATION
A.E.S.
Accompagnant Educatif et Social
(Nouveau diplôme, de niveau 5, anciennement AMP/AVS)**

Année 2019

Accompagnant Educatif et Social :

Un nouveau diplôme s'est, en 2016, substitué aux formations AMP/AVS.

Le diplôme d'Etat lié à cette profession constitue le premier niveau de qualification dans le champ du travail social. Pour répondre à la diversité des situations d'accompagnement et aux possibilités de mobilité professionnelle, le diplôme se compose d'un socle commun et de trois spécialités.

Un socle commun d'enseignements :

- *Domaine de formation 1*: Se positionner comme professionnel dans le champ de l'action sociale :
126 heures d'enseignements socle et 14 heures d'enseignements de spécialité ;
- *Domaine de formation 2* : Accompagner la personne au quotidien et dans la proximité :
98 heures d'enseignements socle, et 63 heures d'enseignements de spécialité ;
- *Domaine de formation 3* : Coopérer avec l'ensemble des professionnels concernés :
63 heures d'enseignements socle, 28 heures d'enseignements de spécialité ;
- *Domaine de formation 4*: Participer à l'animation de la vie sociale et citoyenne de la personne :
70 heures d'enseignements socle et 42 heures d'enseignements de spécialité.

3 spécialités :

- Accompagnement de la vie à domicile.
- Accompagnement de la vie en structure collective.
- Accompagnement à l'éducation inclusive et à la vie en milieu ordinaire.

L'ACCES A LA FORMATION AES

Les textes de références :

- Arrêté du 29 janvier 2016 relatif à la formation conduisant au diplôme d'Etat d'accompagnant éducatif et social.
- Instruction du 17 juillet 2017 relative aux modalités de la formation préparatoire et d'obtention du diplôme d'Etat d'accompagnant éducatif et social (DEAES).

« Les épreuves d'entrée en formation comprennent une épreuve écrite d'admissibilité et une épreuve orale d'admission. Les épreuves sont organisées par les établissements de formation selon les modalités figurant dans leur règlement d'admission.

1. L'épreuve écrite d'admissibilité est composée d'un questionnaire de dix questions orientées sur l'actualité sociale, médico-sociale, économique ou éducative (durée de l'épreuve : 1h30 min). L'épreuve écrite d'admissibilité est notée sur 20 points.
L'admissibilité est prononcée à partir de la note de 10/20.
2. L'épreuve d'admission est composée d'un oral de 30 minutes portant sur la motivation, l'appétence et la capacité du candidat à s'engager dans une formation sociale à partir d'un document préalablement rédigé sur place par le candidat, à partir de 2 questions. L'épreuve d'admission est notée sur 20 points. L'admission est prononcée à partir de la note de 10/20. Les candidats dont la note est supérieure ou égale à 10/20 sont inscrits sur une liste, par ordre de mérite. »

(Arrêté du 29 janvier 2016)

Sont dispensés de l'épreuve écrite d'admissibilité les titulaires des titres et diplômes indiqués ci-dessous :

- Diplôme d'Etat d'assistant familial
- Diplôme d'Etat d'aide-soignant
- Diplôme d'Etat d'auxiliaire de puériculture
- Brevet d'études professionnelles carrières sanitaires et sociales
- Brevet d'études professionnelles accompagnement, soins et services à la personne
- Brevet d'aptitudes professionnelles d'assistant animateur technicien
- Brevet d'études professionnelles agricole option services aux personnes
- Certificat Employé familial polyvalent suivi du Certificat de qualification professionnelle assistant de vie
- Certificat d'aptitude professionnelle assistant technique en milieu familiale ou collectif
- Certificat d'aptitude professionnelle Petite Enfance
- Certificat d'aptitude professionnelle agricole service en milieu rural
- Certificat d'aptitude professionnelle agricole Service aux personnes et vente en espace rural
- Titre professionnel assistant de vie
- Titre professionnel assistant de vie aux familles

(Instruction du 17 juillet 2017)

LA PRÉPARATION A L'EXAMEN D'ENTREE EN FORMATION

PUBLIC :

Toute personne désirant se préparer aux épreuves de sélection pour entrer en formation d'**A.E.S.**

OBJECTIFS :

- Développer la connaissance du secteur professionnel, du métier et de la formation.
- Présenter son parcours et ses motivations pour accéder à la formation et à l'exercice futur du métier choisi
- Améliorer l'expression écrite et orale, réactualiser les acquis méthodologiques antérieurs et développer les connaissances.
- Valoriser des candidats ayant quitté la formation initiale depuis plusieurs années.
- Développer des techniques de communication orale et d'entretien face à un jury.
- Présenter et soutenir son engagement dans la formation et dans l'exercice professionnel lié au secteur de l'accompagnement et de l'aide à la personne.

CONTENU DE LA FORMATION :

Modules 1 et 2 : pour tous les candidats

- La recherche, l'ouverture et la compréhension des sujets d'actualité et du domaine sanitaire et social.
- La connaissance du métier, de la formation, des institutions, des publics accompagnés.
- Le projet professionnel.
- La présentation personnelle, la présentation de ses motivations pour accéder à la formation et à l'exercice du métier.
- La prise de parole et l'argumentation

Module 3 : pour les candidats présentant l'épreuve écrite d'admissibilité :

- Méthodologie et entraînement à l'épreuve écrite

MODULE 1 : Connaissance du métier et de la formation (12h)

- Connaissance de la formation AES (domaines de formations, domaines de compétences, tronc commun, spécialités, alternance...) .
- Connaissance du métier : rencontres avec des professionnels AES.
- Les institutions et les publics accompagnés.

MODULE 2 : La préparation à l'épreuve d'admission, l'expression orale (30 h)

- Méthodologie de présentation de son parcours personnel, professionnel, de ses motivations, de son appétence à entrer en formation et à exercer le métier.
- Construction du projet professionnel (étapes, démarches, contraintes, mobilité, adaptabilité...).
- Les techniques d'entretien et de gestion du stress : comment améliorer le questionnement, la clarté du discours, l'argumentation.

Le formateur invite et sollicite chaque participant à prendre la parole lors des séances de préparation, dans le groupe et face au groupe.

Un oral blanc dans les conditions de la sélection sera proposé, suivi d'une restitution et d'une analyse critique.

MODULE 3 : L'expression écrite et la préparation à l'épreuve d'admissibilité (12h)

- Méthodologie pour la production d'écrits courts, structurés, avec un argumentaire clair et élaboré.
 - Travail sur l'expression écrite, le vocabulaire, la syntaxe (construction des phrases, correction de la forme).
 - Travail sur les connaissances théoriques et l'argumentation à partir des thèmes spécifiques au métier.
 - Suivi de l'actualité, sélection des sources d'information, lectures-critiques de différents supports et / ou médias, exercices d'analyse et de synthèse des informations.
 - Mises en situation en temps limité pour l'épreuve écrite : épreuve blanche.

Des exercices à réaliser au domicile, entre les séances, sont repris et travaillés régulièrement. Un suivi individualisé, des évaluations et conseils personnalisés sont mis en œuvre auprès de chaque participant à ce module.

DURÉE ET ORGANISATION DE LA FORMATION :**MODULES 1 et 2 (obligatoires) : 42 heures de formation****MODULE 3 (optionnel) : 12 heures de formation****CALENDRIER DE LA PRÉPARATION AU CONCOURS D'AES DU 1^{ER} AVRIL AU 23 MAI 2019**

MOIS	DATES	HORAIRES	THÈME
AVRIL	LUNDI 01	9H00-12H00	<i>RÉUNION DE RENTRÉE ET CONNAISSANCE DU MÉTIER</i>
	MARDI 02	9H00-12H00	<i>CONNAISSANCE DU MÉTIER ET DE LA FORMATION</i>
	JEUDI 04	13H30-16H30	<i>TABLE RONDE DES PROFESSIONNELS</i>
	MERCREDI 10	9H00-12H00	<i>PRÉPARATION À L'ÉPREUVE D'ADMISSION ET EXPRESSION ORALE</i>
		13H30-16H30	
	JEUDI 11	9H00-12H00	<i>EXPRESSION ÉCRITE ET PRÉPARATION À L'ÉPREUVE D'ADMISSIBILITÉ</i>
MARDI 23	9H00-12H00	<i>CONNAISSANCE DU MÉTIER ET DE LA FORMATION</i>	
MAI	JEUDI 02	9H00-12H00	<i>PRÉPARATION À L'ÉPREUVE D'ADMISSION ET EXPRESSION ORALE</i>
		13H30-16H30	
	VENDREDI 03	9H00-12H00	<i>EXPRESSION ÉCRITE ET PRÉPARATION À L'ÉPREUVE D'ADMISSIBILITÉ</i>
	JEUDI 09	9H00-12H00	<i>PRÉPARATION À L'ÉPREUVE D'ADMISSION ET EXPRESSION ORALE</i>
		13H30-16H30	
	VENDREDI 10	9H00-12H00	<i>EXPRESSION ÉCRITE ET PRÉPARATION À L'ÉPREUVE D'ADMISSIBILITÉ</i>
	MERCREDI 15	9H00-12H00	<i>PRÉPARATION À L'ÉPREUVE D'ADMISSION : JURYS BLANCS ORAUX</i>
13H30-16H30			
JEUDI 16	9H00-12H00	<i>EXPRESSION ÉCRITE ET PRÉPARATION À L'ÉPREUVE D'ADMISSIBILITÉ</i>	
JEUDI 23	9H00-12H00	<i>PRÉPARATION À L'ÉPREUVE D'ADMISSION, EXPRESSION ORALE ET BILAN DE LA FORMATION</i>	
	13H30-16H30		

LIEU :

La formation se déroule à l'IRTS de Franche-Comté, 1 rue Alfred de Vigny à Besançon.

INTERVENANTS :

- Caroline BLANCHARD, Intervenante à l'IRTS de Franche-Comté.
- Intervenants du secteur de l'accompagnement et l'aide à domicile, en structure et/ou à l'école ou en formation professionnelle.
- Patricia CHAUVEZ-SIOURD, Responsable du Pôle accompagnement et aide à la personne.
- Isabelle PALATICKY, Cadre Pédagogique à l'IRTS de Franche-Comté.

RÉFÉRENTE PÉDAGOGIQUE :

Isabelle PALATICKY, Cadre Pédagogique à l'IRTS de Franche-Comté.

RÉFÉRENTE ADMINISTRATIVE :

Caroline VINCENDEAU, Secrétaire pédagogique à l'IRTS de Franche-Comté.

PRIX :

Modules 1 et 2 (obligatoires) :	42 heures	→	460 euros
Module 3 (optionnel) :	12 heures	→	180 euros



BULLETIN D'INSCRIPTION

**«Préparation à l'examen d'entrée en formation A.E.S.
Accompagnant Educatif et Social »**

A retourner au service « Formation Tout au Long de la Vie de l'IRTS de Franche-Comté – 1 rue Alfred de Vigny – 25000 BESANCON ».

Session du 1er avril 2019 au 23 mai 2019

IDENTITE DU STAGIAIRE :

Madame Mademoiselle Monsieur.....

Adresse personnelle :

Téléphone : Courriel :

Date et lieu de naissance :

Votre diplôme le plus élevé :

MODULES 1 et 2

MODULE 3 (préparation à l'écrit d'admissibilité)

ETABLISSEMENT DANS LEQUEL VOUS TRAVAILLEZ :

Nom :

Adresse :

Téléphone : Fax :

Courriel :

Fonction exercée :

¹ PAIEMENT DE LA FORMATION :

Prix du stage : **euros**

Financement par l'employeur

Financement par le stagiaire

Financement par un Fonds d'Assurance Formation

Autre, précisez :

Adresse de l'organisme financeur :

Date :

Signature du (de la) stagiaire

Signature et cachet de l'employeur

¹ Cochez la case correspondante